Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 022-212201529-20260226-2026_02_26_005-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
DE

MINIHY - TREGUIER

Commune de MINIHY-TRÉGUIER-Conseil municipal
du 26 février 2026
Délibération N°2026-02-26-005

Département des Côtes-d'Armor
Arrondissement de Lannion - Canton de Tréguier
COMMUNE DE MINIHY-TREGUIER

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 février 2026

DATE DE LA CONVOCATION : 18/02/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 12
Présents : 10
Votants : 11

Etaient présents : Christian Le Roi, Marie-Yvonne Gallais, Jean-Pierre Le Luherne, Sébastien Lerestif, Christiane Le Lonquer, Michel Guyomard, Gilbert Lacelle, Isabelle Michel, Pierre Connan, Jean-Yves Le Guen

Absent représenté :
- Jacques Mazier a donné procuration à Marie-Yvonne Gallais

Absente non représentée : Virginie Pinel

Secrétaire de séance : Isabelle Michel

---

2. Finances

2.4 Participation communale au fonctionnement des écoles privées :Notre-Dame Tréguier, Diwan Louannec, Sacré-Cœur Penvénan, Notre-Dame Kermaria-Sulard, Sainte-Pompée Langoat

En application de l'art. L. 442 – 5 du Code de l'Education nationale, les communes doivent prendre en charge les dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association.
Cette obligation répond au principe de parité entre l'enseignement public et l'enseignement privé.
Monsieur le Maire invite les élus à voter la participation communale au fonctionnement des écoles privées Notre-Dame Tréguier, Diwan, Louannec, Sacré-Cœur Penvénan, Notre-Dame Kermaria-Sulard, Sainte-Pompée Langoat 2025/2026

2025– 2026 ***Source : circulaire du Préfet des Côtes d'Armor du 30 septembre 2025***	
coût moyen départemental par élève de maternelle	**1 650 €**
coût moyen départemental par élève d'élémentaire	**570 €**

ECOLE NOTRE DAME – TREGUIER

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 022-212201529-20260226-2026_02_26_005-DE

Nb élèves de maternelle	7	Participation	11 550 €
Nb élèves d'élémentaire	9	Participation	5 130 €
sous-total			16 680 €

ECOLE DIWAN - LOUANNEC			
Nb d'élèves de maternelle	1	Participation	1 650 €
Nb élèves d'élémentaire	1	Participation	570 €
sous-total			2 220 €

ECOLE SACRE CŒUR PENVENAN			
Nb d'élèves de maternelle	3	Participation	4 950€
Nb élèves d'élémentaire	2	Participation	1 140€
sous -total			6 090€

ECOLE NOTRE DAME KERMARIA-SULARD			
Nb d'élèves de maternelle	1	Participation	1 650€
Nb élèves d'élémentaire	2	Participation	1 140€
sous -total			2 790€

ECOLE SAINTE-POMPEE LANGOAT			
Nb d'élèves de maternelle	1	Participation	1 650€
Nb élèves d'élémentaire	1	Participation	570€
sous -total			2 220€

Total	30 000 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve les sommes allouées aux écoles privées telles que présentées ci-dessus, conformément aux dispositions de la circulaire du 30 septembre 2025 fixant les coûts départementaux par élève de classe de maternelle et élémentaire.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 022-212201529-20260226-2026_02_26_005-DE

Dit que le montant total sera inscrit au budget primitif 2026 au compte 65748 « Autres personnes de droit privé », pour un total de 30 000€.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

MAIRIE DE MINIHY-TREGUIER (Côtes-d'Armor)

Le Maire
Christian LE ROI

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 022-212201529-20260226-2026_02_26_005-DE